



#37 — été 2024

Les nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

Sommaire

Services permanents	2
Vie communale	3
Conseils municipaux	7
Travaux et Projets	11
Finances	13
Associations	16
Festivités d'hier	17
Festivités de demain	19
Conseil Municipal Jeune	20
École - Jeunesse	21
Collège du Servois	24
Aire Cantilienne	26
Parc naturel régional Oise — Pays-de-France	27

Agenda 2024

samedi 7 septembre : Forum des associations à Orry-la-Ville, à l'Espace Culturel Edmond Rostand (place de la Libération) et à la salle polyvalente (rue des Fraisières) de 10h à 18h

samedi 14 et dimanche 15 septembre : Anniversaire des 20 ans du Parc Naturel Régional Oise — Pays-de-France dans le Parc de la Mairie (p. 27)

samedi 28 septembre : Les mots en l'Aire (p. 26)

dimanche 29 septembre : Brocante sur le boulevard de la Riolette (p. 19)

samedi 12 octobre : Forum de la transition écologique au Gymnase

lundi 11 novembre : Célébration de la fin de la Première Guerre Mondiale au Monument aux morts

samedi 23 novembre : Pièce de théâtre «La soupière» à la salle Fernand Halphen (p. 19)

vendredi 29 novembre : Lancement des illuminations dans le Parc de la Mairie

samedi 7 décembre : Repas des aînés à la salle Fernand Halphen

samedi 14 décembre : Noël des enfants à la salle Fernand Halphen

dimanche 15 décembre à 17h : Le Ménestrel donnera un récital de musique et de chansons de Noël à l'église de La Trinité de La Chapelle-en-Serval

Services permanents

Permanences juridiques : conseils et orientation gratuits

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau des avocats de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15 h à 17 h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

Passage de la balayeuse : des voiries plus propres

Afin de faciliter son travail, nous vous demandons de laisser les voies et les caniveaux dégagés les jeudis 31 octobre et 21 novembre 2024.

France Rénov' : des conseils pour vos travaux de rénovation énergétique

CCAC : 7 rue Guillemot à Chantilly le 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 14h à 17h.

Le 1^{er} mercredi de chaque mois (sauf août) de 9h à 12h :

- > 4 septembre à Orry-la-Ville - 4 place de l'Abbé Clin
- > 2 octobre à Coye-la-Forêt - Mairie, place de la Mairie
- > 6 novembre à Vineuil-Saint-Firmin - 1 rue de la Duchesse de Chartres

Sur rendez-vous à ADIL de l'Oise au 03 44 48 61 30 ou contact@adil60.org.

Repair'café : réparer vos objets au lieu de les jeter

Samedi 28 septembre de 14h à 18h à Avilly Saint Léonard, dans la salle juxtaposée à l'Hôtel de ville

Samedi 12 octobre toute la journée lors du Forum de la transition écologique, dans le Gymnase de La Chapelle-en-Serval

Samedi 23 novembre de 14h à 18h à Gouvieux, dans la salle Saint Jacques (32 rue de la Baronne James de Rothschild)

Vie communale

Naissances, mariages et décès

Naissances

JARDIN Joseph, né le 16 janvier à Senlis

DECROUY Mila, née le 28 février à Senlis

FLAMENT Margaux, née le 6 mars à l'Isle Adam

BELINGA ATANGANA Rosalia, née le 25 mars à Senlis

LOUZAOUEN ALCUDIA Olivia, née le 9 juillet à La Chapelle-en-Serval



Félicitation à la maman et un grand merci aux sapeurs pompiers.

Mariages

SIEGERT Julie et SAVAL Alexis, mariés le 17 février 2024

LEFEIVRE Malaury et CHEMLALI Naoufal, mariés le 11 mai 2024

Décès

CASOLA Monique, décédée le 1^{er} janvier 2024

BOSAK Ivan, décédé le 4 février 2024

ANTUNES NUNES Maria, décédée le 25 mars 2024

SEIGNORET Isabelle, décédée le 23 mars 2024

BLANCHARD Georges, décédé le 15 avril 2024

LAURENT Claude, décédé le 5 mai 2024

LIONNET Jean, décédé le 25 mai 2024

Cimetière municipal : accès et gestion

La commune est propriétaire et gestionnaire du cimetière municipal, d'une surface de 4 254 m², qui compte 545 emplacements au centre de la commune. Enclavé, il n'y a pas de possibilité d'extension.

Accès au cimetière

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- > Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne
- > Être domicilié dans la commune
- > Être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger
- > Bénéficier d'une concession familiale

Si vous n'êtes pas dans l'une de ces situations, vous avez le droit de demander une concession dans la commune, mais le maire peut refuser, par exemple en invoquant un manque de places dans le cimetière.

Les services disponibles à La Chapelle-en-Serval

Souscription ou renouvellement d'une concession de 30 ans, tarifs en vigueur fixés par le conseil municipal :

- > Concession de 3m² pour y implanter le monument librement choisi par la famille : 550 €
- > Concession pour caverne pour y implanter le monument librement choisi par la famille : 396 €
- > Caverne et stèle édifiée par la commune : 1 086 €

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain sur lequel s'implante le monument. La durée d'une concession funéraire commence à la date de son acquisition. La concession appartient à la personne qui l'a acquise ou à ses acquéreurs s'ils sont plusieurs. Après le décès de la personne titulaire de la concession, celle-ci est transmise hors succession à ses héritiers. Elle leur appartient en indivision, et il n'est pas possible de sortir de cette indivision. Les ayants droit ont tous les mêmes pouvoirs. Ils devront renouveler la concession à son terme. Si l'un d'eux paie le renouvellement de la concession, le paiement vaut pour tous. En cas de décès du propriétaire de la concession, pensez à donner l'adresse des héritiers au gestionnaire du cimetière.

Face à l'évolution de la population et ses attentes, il sera prochainement nécessaire d'entreprendre des travaux de réaménagement du cimetière :



Nettoyage des concessions funéraires abandonnées ou non renouvelées

Le cimetière a fait l'objet de plusieurs procédures de reprises de concessions abandonnées : en 1984 et 1997. D'autres devront être menées à moyen terme.



Développement de nouvelles cavurnes avec stèle prêtes à l'emploi



Stèle à créer pour le jardin du souvenir, portant les noms des défunts dont les cendres y ont été déposées.

La question de l'entretien du cimetière

L'entretien du cimetière fait parfois l'objet de remarques de personnes qui s'offusquent de végétations folles et d'herbes hautes dans les allées gravillonnées ou autour des monuments. **L'entretien aux abords immédiats des monuments funéraires est à la charge des propriétaires de ceux-ci.** L'entretien des espaces communs et allées relève de la commune par ses services techniques ou des prestataires.

Depuis plusieurs années, la commune ne peut plus utiliser les désherbants dans ces espaces :

- > Arrêté du 27 juin 2011 : réglemente l'utilisation de certains produits dans les lieux fréquentés par le public.
- > Loi du 6 février 2014 dite Loi Labbé (modifiée par l'article 68 de la loi de Transition énergétique (2015) et la loi Pothier (2017)) : interdit aux personnes publiques, d'utiliser ou de faire utiliser, des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public, les cimetières en étant exclus.
- > Arrêté du 21 janvier 2021 : modifiant de nouveau la "Loi Labbé", élargissant ces interdictions aux cimetières à partir du 1^{er} juillet 2022, "hors produits de biocontrôle à faible risque ou utilisables en agriculture biologique".

Il est donc nécessaire de changer le mode de gestion historique du cimetière et d'accroître la place du végétal en son sein : développement de la végétation, des fleurs et des arbres qui apporteront de la fraîcheur et favoriseront la biodiversité (insectes pollinisateurs, etc.).

C'est finalement un retour aux cimetières historiques, d'avant le XIX^e siècle où les cimetières n'étaient pas si austères mais vivants et jardinés, espaces de recueillement et de mémoire.



Pour plus de renseignements, visitez service-public.fr ou contactez la mairie.

Sécurité : réglementation sur la vidéoprotection

Concernant un particulier

Un particulier a interdiction d'installer une caméra pouvant filmer la voie publique, y compris pour assurer la surveillance des abords de sa maison ou de son véhicule. En règle générale, un particulier ne peut filmer que sa propriété, l'intérieur du logement, le jardin, le chemin d'accès privé ou la façade de son domicile.

Concernant une copropriété

Une copropriété pourra installer une caméra de surveillance uniquement au sein de sa copropriété avec l'accord de tous les copropriétaires réunis en assemblée générale. Les habitants d'un immeuble, comme les colotis, doivent être avertis par un affichage indiquant l'existence du système.

Concernant la commune

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a financé les 17 caméras installées sur notre commune.

Le Maire est responsable en sa qualité de représentant légal de la collectivité. Il supervise le traitement automatisé de données à caractère personnel (séquences vidéo, images) et la conformité avec la réglementation en vigueur. La vidéoprotection est réservée aux seules autorités publiques, dont le centre opérationnel de la Gendarmerie basé à Beauvais, sous certaines conditions régies par l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure. Les motifs d'installation des caméras sont la surveillance de la voie publique pour assurer la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, et, par extension, la prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets. L'utilisation de caméras reste limitée et constitue un moyen complémentaire aux autres mesures de sécurité.

C'est la Préfecture du lieu d'implantation qui autorise l'installation des caméras. Valable cinq ans, cette autorisation impose l'obligation de déclarer la mise en service, d'assurer la traçabilité des informations obligatoires des enregistrements réalisés, la date de destruction des images, la date de leur extraction, du visionnage et le cas échéant de la transmission au Procureur de la République (saisie sur réquisition des forces de l'ordre). Si cette procédure est diligentée par la Gendarmerie ou la

Police, les images sont extraites du dispositif et peuvent être conservées tout le temps de la procédure. Hors procédure, la durée de conservation des images est de 15 jours. Les zones de surveillance sont délimitées. Les caméras sont placées et orientées en fonction du but assigné. Le visionnage des images ne peut être opéré que par les personnes spécifiquement et individuellement habilitées. Ces personnes doivent être particulièrement formées aux règles de mise en œuvre du dispositif et sensibilisées à la réglementation en vigueur.

Célébration : au revoir, Père Nguyen



Après 41 ans de sacerdoce au service du diocèse de Beauvais, le Père Antoine Van Nen Nguyen a célébré une messe d'au revoir le dimanche 23 juin en l'église Saint-Martin de Plailly. Après 12 ans passés à la paroisse du Saint-Esprit du Serval regroupant six communes, Plailly, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, il prendra une retraite bien méritée fin août 2024.



Une messe très émouvante en présence de nombreux paroissiens, de sa famille, d'amis prêtres, d'élus et du vicaire de Beauvais. Souhaitons-lui le meilleur.

Haies et tontes : règles et horaires

Évitez de tailler vos haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet : pour protéger la nidification, le cycle de vie et l'habitat de nombreuses espèces, ainsi que la santé de vos arbres.

Plantez des essences non allergisantes : Évitez les thuyas et leylands. Privilégiez les essences vives.

Respectez la hauteur et les limites : Vos haies ne doivent pas dépasser sur le domaine public. La réglementation impose une hauteur maximale de 2 mètres si elles sont plantées à 50 cm de la limite de propriété. Si vous dépassez cette hauteur, vos arbres doivent être plantés à plus de 2 mètres de la limite de propriété.

Respect des règles de distance : Si vous ne respectez pas ces règles de distance, vous pouvez être contraint par le tribunal d'élaguer ou d'arracher vos arbres. Sur le domaine public, les maires peuvent exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage ou à l'arrachage des plantations riveraines d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain après mise en demeure par lettre avec AR et restée sans effet.

Les abords de votre propriété doivent être entretenus

par vos soins (pied de mur, trottoirs sur une largeur de 1,40 m).

Heures de tonte et de travaux dans votre jardin :

- > Du lundi au samedi : 8h à 12h et 13h à 19h
- > Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Poste : horaires estivaux

Le bureau de poste de La Chapelle-en-Serval est ouvert pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 9h à 12h.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du 2 septembre 2024.

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : laposte.fr et labanque-postale.fr



Dispositif Anti-reflux Eau & Assainissement

La météo étant imprévisible, protégeons-nous !

Les fortes précipitations génèrent des risques de remontées des eaux et d'inondations par les réseaux dans les caves, douches, etc.
Pour s'en affranchir, il est indispensable d'installer des **clapets anti-retours** afin de se protéger des reflux en provenance des canalisations.

Clapet anti-retour

Selon le code de la santé publique et le règlement de service du SICTEUB il est obligatoire d'avoir un dispositif anti-reflux. **En cas de dommages, si vous ne possédez pas de clapet anti-retours, les frais associés ne seront pas pris en charge par l'assurance.**

Afin de désengorger les réseaux d'eaux usées et diminuer le risque d'inondations il est également obligatoire de veiller à la bonne séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales via deux canalisations distinctes.
Si vous avez le moindre doute ou si vous souhaitez une vérification de cette bonne séparation, **contacter le SICTEUB** qui vous proposera un **accompagnement technique et financier** afin de vous aider à la déconnexion.

Pour toute prise de rendez-vous,
01 34 09 85 50

Conseils municipaux

Séance du 28 mars 2024

Décisions du Maire

Commande de travaux supplémentaires sur le chantier de réhabilitation de la serre du parc de la mairie : mise en place d'un badigeon sur le mur d'enceinte entourant la serre (832 € TTC) et pose de la structure et des verres de la serre au mastic traditionnel à l'huile de lin (5 700 € TTC).

Réduction du loyer et augmentation des charges locatives, au 01/01/2024, pour les bureaux de la maison médicale municipale, destinés à l'accueil de professionnels libéraux et paramédicaux.

Souscription d'un contrat d'infogérance pour la maintenance du parc informatique municipal avec l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des collectivités (ADICO) : conseil, entretien, maintenance et réparations pour 26 unités informatiques (mairie, centre de loisirs, écoles hors TBI) et un montant forfaitaire de 4,3 k€ TTC.

Autorisation de l'ADTO-SAO à signer, pour le compte de la commune, les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école des Dimerons, périscolaire et cantine (montants TTC) :

- > désamiantage, démolition, gros œuvre, voirie et réseaux divers : 173 k€
- > plâtrerie, isolation et menuiseries intérieures : 56 k€
- > revêtement mural, peinture, sols souples : 63 k€
- > chauffage, ventilation, climatisation, plomberie sanitaire : 184 k€
- > isolation thermique par l'extérieur : 188 k€

Maintien des tarifs 2023 pour les redevances d'occupation du domaine public des commerçants ambulants

Fixation du droit annuel de place de stationnement des taxis à 430 € pour l'année 2024.

Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles, avec Floréal, agence de paysage et la société ACP Ingénierie, pour mener les études techniques préalables et le suivi du chantier de travaux de réhabilitation de la mare du parc de la mairie pour un montant de 7,2 k€ HT.

Délibérations du Conseil Municipal

Pris acte du montant des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2023

Pris acte des acquisitions et cessions effectuées par la commune en 2023

Pris acte des résultats comptables provisoires de l'année budgétaire 2023 et de l'affecter au budget 2024 :

- > report de l'excédent 2023 en section d'investissement : +5 040,55 €
- > affectation à l'investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement : +800 k€
- > report excédent de fonctionnement 2023 : +1,45 M€.

Maintient les taux d'imposition pour 2024 :

- > taxe foncière propriétés bâties : 39,22 %
- > taxe foncière propriétés non bâties : 48,98 %
- > taxe d'habitation résidences secondaires : 20,60 %
- > cotisation foncière des entreprises : 20,71 %.

Approuve le budget primitif 2024 (p. 15)

Approuve l'octroi des subventions 2024 aux associations suivantes :

- > A.S.I.C. 580 €
- > A.S.O.C. 3 660 €
- > ALC Bibliothèque 350 €
- > Amicale des sapeurs-pompiers 930 €
- > Association Servoise des Loisirs 180 €
- > Atelier de danse et loisirs Happy Kids 500 €
- > Badminton 620 €
- > Cap'Danse 2 000 €
- > Comité des Fêtes 4 000 €
- > Coopérative Scolaire - École Maternelle 27,43 € par enfant (soit 2 085 € estimés)
- > Coopérative Scolaire - École Élémentaire 27,43 € par enfant (soit 4 005 € estimés)
- > Comité des œuvres sociales - Employés de la commune et du SIVOM 3 410 €
- > Compagnie d'Arc La Renaissance 310 €
- > Cyclorrygeois 300 €
- > Dansons ensemble 100 €
- > Fit Gym et Bien-être 1 600 €
- > Gymvolontaire Orrygeoise 300 €
- > I Music 1 500 €
- > Judo Orry la Ville 400 €
- > La Meute 600 €
- > La Petite Vadrouille 1 000 €
- > Loisirs du Servois Aînés 1 520 €
- > Music' Orry 300 €
- > OLCVB - Volley 600 €
- > Orrygeoise 1 000 €

- > Raion Fighters Kyokushin (Karaté) 610 €
- > Rugby Club Senlis 400 €
- > Scouts et Guides de France - Groupe du Serval - Saint-Exupéry 350 €
- > Tennis Club du Servois 780 €
- > The Bonnie Blue Boys (Rock à Billy) 1 500 €
- > WSP 350 €

Total 35 839 €.

Rembourse des frais exposés par un élu (554,42 €) et un agent (34,50 €) sur leurs deniers personnels pour acheter des fournitures nécessaires au fonctionnement des services municipaux, dont les fournisseurs refusaient le paiement par mandat administratif.

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) qui sollicite la prise de compétence «entretien» pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et la possibilité de fiscaliser la contribution demandée par le SICTEUB au titre de la compétence «Eaux pluviales Urbaines» lorsque les communes lui ont transféré.

Approuve le renouvellement de son adhésion au groupement de commandes proposé par le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) pour souscrire, après appel d'offres, des contrats de fournitures d'électricité et de gaz pour alimenter les biens municipaux.

Approuve l'organisation d'un séjour extérieur de 5 jours, dans le cadre du centre de loisirs municipal, pour 24 enfants âgés de 6 à 12 ans, entre le 22 et 26 juillet, au parc d'Olhain (62). Le coût exposé par la commune est estimé à 13 k€. Vote le barème des participations familiales suivant leur quotient familial, compris entre 176 et 429 €, soit une recette de 6,4 k€. Le budget municipal participera donc à hauteur du différentiel.

Séance du 6 juin 2024

Compte tenu de déménagement ou pour raisons personnelles, plusieurs démissions de membres du conseil municipal sont parvenues à Monsieur le Maire :

- > Mme Kielus le 28 mars 2024
- > Mme Bricout le 5 avril 2024
- > Mme Roland / Verdol le 18 avril 2024
- > Mme Gourlay, suivante de liste, le 4 mai 2024

Monsieur Arnaud Soler, suivant de liste « La Chapelle-Horizon 2026 », élu aux élections municipales du 15 mars 2020, est installé au sein du conseil municipal.

Décisions du Maire

Demande une subvention au titre du FIPD 2024 pour la pose de dispositifs d'alerte intrusion dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles communales.

Renouvelle l'autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, à une société locale, d'une portion de 92 m² d'un hangar municipal pour 500 € par mois.

Conclut avec le PNR Oise Pays de France une convention de soutien financier à hauteur de 80 % du coût soit 5,8 k€ pour les études techniques préalables aux travaux de renaturation de la mare du parc de la mairie, confiées aux sociétés Floréal et ACP VRD pour 7,3 k€ HT.

Autorise l'ADTO-SAO à signer les marchés d' « assurances construction » pour la réhabilitation thermique et de mise aux normes d'accessibilité PMR du groupe scolaire Les Dimerons et de sa cantine, avec les sociétés suivantes (montants TTC) :

- > assurance dommages-ouvrage avec garantie aux existants : 13,4 k€
- > assurance « Tous Risques Chantiers » avec garantie aux existants : 4,6 k€ TTC.

Approuve la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, confiée aux sociétés Atelier de l'Ours et ATM et approuve le soutien financier PNR Oise Pays de France à hauteur de 80 % du coût, soit 37,8 k€. La participation financière de la commune sur cette étude sera de 8,9 k€.

Autorise l'ADTO-SAO, maître d'ouvrage délégué sur l'opération de réhabilitation thermique et mise aux normes PMR, à signer, au nom et pour le compte de la commune, les offres de primes CEE dont la commune sera bénéficiaire directe.

Autorise l'ADTO-SAO à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation thermique et de mise aux normes (montants TTC) :

- > couverture-étanchéité : 540 k€
- > menuiseries extérieures, protections solaires : 341 k€
- > électricité CFO/CFA/SSI : 53,6 k€

Reconduit la location de 2 places de stationnement extérieures, couvertes, dont la commune est propriétaire dans la copropriété « cœur de village » (50 € mensuels).

Commande à la société Fläktgroup la prestation de fourniture et pose de 2 nouveaux groupes moto-ventilateur sur la centrale de traitement de l'air de l'école du bois de Chênes pour un montant de 6,8 k€ TTC.

Commande à la société CJ Elec l'achat et la pose de 172 systèmes d'éclairage LED pour équiper la salle polyvalente Fernand Halphen et ses annexes (12 rampes d'éclairage, 2 projecteurs, 53 dalles, 104 néons, 1 hublot), compris évacuation et traitement, pour 9,8 k€ TTC.

Délibérations du Conseil Municipal

Arrête et adopte les résultats des sections budgétaires du compte de gestion du comptable public

Approuve les résultats comptables de l'exercice 2023 et le compte administratif.

Affecte les résultats comptables 2023 définitifs au budget 2024 :

- > Report de l'excédent 2023 en section d'investissement : + 5 040,55 €
- > Affectation à l'investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement : + 800 k€
- > Report de l'excédent de fonctionnement 2023 : + 1,45 k€

Rappelle les tarifs des concessions funéraires pour 30 ans, et affecte l'intégralité de la recette issue des concessions funéraires au budget de la commune.

- > Concession de 3m² : 550 €
- > Caverne sans stèle ou colombarium : 396 €
- > Stèle pour caverne : 690 €

Actualise les tarifs et les conditions de location ou gratuité des salles municipales :

Salle de la Roseraie		
	Particulier	
	Capellois	Extérieur
Journée	115 €	170 €
Weekend	190 €	285 €

Salle des fêtes Fernand Halphen		
	Particulier	
	Capellois	Extérieur
Journée	470 €	670 €
Weekend	1 150 €	1 700 €

	Professionnel	
Journée	750 €	850 €
Weekend	2 150 €	2 700 €

Rembourse des frais exposés par une élue (250 €) sur ses deniers personnels pour acheter des fournitures

nécessaires au fonctionnement des services municipaux, dont le fournisseur refusait le paiement par mandat administratif.

Approuve le bénéfice d'une offre de concours de 778 € accordée par l'association « Comité des fêtes de La Chapelle-en-Serval » pour l'investissement réalisé par la municipalité pour le renouvellement du système de sonorisation mobile d'un coût de 1,9 k€ TTC.

Approuve la création, à compter du 5 juillet 2024, de 3 emplois non permanents :

- > Sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour effectuer les missions d'animateurs au centre de loisirs sur les mois de juillet et août 2024
- > Sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour effectuer l'entretien technique et des espaces verts de la commune
- > Sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet pour effectuer les tâches administratives

Approuve la modification du tableau des effectifs, dès le 8 juin 2024 pour créer l'emploi suivant : agent chargé des tâches d'ouverture et fermeture de parcs ou bâtiments municipaux, 5h par semaine.

Institue la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ; Détermine, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au décret (compris entre 300 et 800 € bruts) ; prévoit le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Actualise la grille des tarifs des services Enfance, à compter du 8 juillet 2024.

Approuve le montant annuel pour l'achat de fournitures scolaires aux élèves des écoles maternelle et élémentaire hauteur de 38 € par élève soit près de 8 k€ au titre de l'année scolaire 2024/2025

Approuve la demande de modification de statuts formulée par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) pour permettre l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis aux compétences optionnelles « Maîtrise de la Demande en Énergie et productions d'énergies renouvelables », et l'adhésion des villes de Cires-lès-Mello, Mouy, Neuilly-en-Thelle et de la Communauté de Communes Thelloise à la compétence optionnelle « réseaux de chaleur ».

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) pour permettre le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2025.

Séance du 4 juillet 2024

Décisions du Maire

Reconduire la location des bâtiments des anciens services techniques municipaux à une société au prix de 525 € mensuels (hangar de 92 m²).

Délibérations du Conseil Municipal

Rembourse des frais exposés par un élu (184 €) sur ses deniers personnels pour acheter des fournitures nécessaires au service techniques (espaces verts) pour l'aménagement du jardin des simples à côté de la serre du parc de la mairie.

Approuve l'octroi d'une subvention 2024 à l'association Art Mosaik dont le dossier de demande est maintenant complet : 500 €

Approuve le renouvellement de la conclusion d'une convention de coordination entre service de Police Municipale et Gendarmerie pour les 3 prochaines années dont les axes prioritaires d'intervention seront : sécurité routière, prévention de la violence dans les transports, lutte contre la toxicomanie, prévention des violences scolaires, protection des centres commerciaux, lutte contre les pollutions et les nuisances.

Centre de santé



Décide de créer d'ici la fin de l'année 2024 un syndicat intercommunal nommé **Syndicat Intercommunal de Santé du Serval (SISS)** regroupant les communes de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville et Pontarmé (désistement de la commune de Thiers-sur-Thève) en vue de porter la création d'un centre public de santé face :

au manque de médecins généralistes sur le territoire et le départ imminent à la retraite de médecins libéraux en place,

aux difficultés rencontrées par les habitants pour avoir un rendez-vous de consultation et a fortiori pour trouver un médecin traitant

L'absence d'initiative privée pour répondre à ces impératifs de santé publique conduit les élus municipaux à se saisir de cette question et à mobiliser les finances publiques municipales.

Ce nouveau service public sera doté d'une personnalité juridique propre, distincte de la commune, et de budgets dédiés. Il sera administré par 6 élus parmi les conseillers municipaux des 3 communes membres.

Il emploiera 7,3 personnes : 3 médecins généralistes, 1 tiers-temps de coordinateur médical, 1 coordonnateur administratif, 2 secrétaires médicales et 1 assistant médical. L'accueil de spécialistes devra s'effectuer dans le cadre de partenariat (centre de santé environnant, hôpital...) pour développer une offre de service suffisante sans devoir trop recruter.

Le coût de fonctionnement du centre public de santé est estimé à 540 000 € sur une année (rémunérations des employés, fournitures médicales, système informatique, charges courantes de fonctionnement du service, du bâtiment et du syndicat). L'activité du centre générera des recettes propres : remboursement des consultations médicales par la sécurité sociale, subventions de fonctionnement ou d'aide au démarrage...

Le déficit structurel de ce type des centres de santé médicaux est constaté généralement à hauteur de 8%.

Les communes membres seront donc conduites à financer, par leurs contributions municipales, ce déficit de fonctionnement, prix à payer pour offrir ce service indispensable aux habitants.

Ce sera une charge pour le budget municipal de La Chapelle-en-Serval de 15 à 20 € annuels par habitant soit environ 50 000 € annuels.

Travaux et Projets

Renaturation écologique de la mare : un projet ambitieux

La société Floréal nous accompagne sur notre projet de renaturation de la mare du parc de la mairie. Un projet à forte ambition écologique suivi de près par le Parc naturel régional Oise-Pays de France. La mare sera agrandie et étanchéifiée à l'argile, sa profondeur réduite à un mètre pour plus de sécurité. Les berges sont travaillées en paliers de profondeurs progressifs. La palette végétale installée a pour ambition la réintroduction d'espèces locales. Le budget prévisionnel hors subventions est de 83 000 €. Les travaux seront envisagés fin 2024/début 2025.



Groupe scolaire des Dimerons : une nouvelle jeunesse !



Après trois années d'études, les travaux de réhabilitation des locaux de l'école maternelle des Dimerons ont

débuté fin avril 2024. Ce programme de travaux, d'un montant de 1,7 million d'euros, vise à isoler thermiquement l'école maternelle, le centre de loisirs et la cantine pour améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, ainsi que pour adapter les lieux à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Les principales interventions comprennent :

- > Changement des portes et fenêtres
- > Isolation des façades par l'extérieur
- > Réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture
- > Suppression de la verrière de la cantine
- > Remplacement des sols lorsque nécessaire
- > Création de trois sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- > Création d'une liaison couverte entre les deux ailes du bâtiment pour éviter aux enfants de traverser la cour de récréation
- > Installation d'une centrale de traitement de l'air et de sondes mesurant le dioxyde de carbone.
- > Mise aux normes électriques et du système de défense incendie (flash lumineux)
- > Pose de luminaires LED
- > Remplacement de la chaudière à gaz

Travaux sur la cantine maternelle (avril à octobre 2024)



Les 60 enfants de la maternelle déjeunent à la cantine de l'école élémentaire du Bois de Chênes. Le trajet des petits et moyens est assuré par un bus affrété par la commune, tandis que les grands se rendent sur place à pied. Un espace adapté a été aménagé pour les enfants de 3 à 6 ans.

Travaux de l'aile « périscolaire » (mai à décembre 2024)

L'entrée côté centre de loisirs est fermée, et l'entrée des enfants se fait par le portail principal de l'école maternelle. L'accueil périscolaire se tient dans l'ancienne salle de motricité.

Travaux de l'aile « école maternelle » (décembre 2024 à avril 2025)

L'entrée principale de l'école maternelle sera fermée, et l'accès se fera par le portail au 331 de la rue des Dimeurons.



Partenariats et financements

Ce projet de réhabilitation est possible grâce au soutien de partenaires institutionnels :

- > État : 653 k€ (dont fonds vert pour la transition énergétique)
- > Conseil départemental de l'Oise : 477 k€
- > Caisse d'allocations familiales : 86 k€



Arbres et plantes : le reboisement continue

En 2024, nous continuons à reboiser la commune : 25 arbres ont été plantés sur le terrain derrière le gymnase, en concertation avec le collège qui utilise cet espace pour des activités sportives, avec plusieurs essences : micocoulier du midi, arbre de judée, chêne vert, tilleul, alisier blanc, savonnier, liquidambar, catalpa, prunus. Toutes ces essences sont validées par le PNR, notre partenaire et conseiller.



7 autres arbres ont été plantés dans le Parc de la Mairie, et nous poursuivrons ces plantations avec une trentaine d'arbres à La cité Halphen, derrière le Gymnase, Place de la Glorie, et dans le parc de la mairie.

Des scions fournis par la région seront plantés dans le Bois de Chênes. Les jardinières en béton le long de la rue de Paris seront remplacées par des pots plus esthétiques. Des plantations de vivaces sont prévues le long du boulevard de la Riolette et rue de la Mairie.

4 carrés de plantes aromatiques ont été aménagés à côté de notre serre dans le Parc de la Mairie : 28 variétés de plantes différentes et identifiées par un petit panneau vous permettront de parfaire vos connaissances des plantes aromatiques et médicinales.

Compte administratif 2023

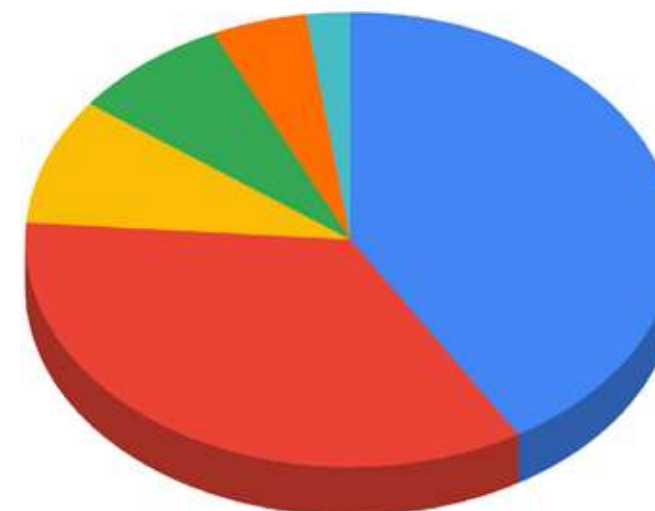
Réalisations 2023

La forte maîtrise des dépenses en 2023, combinée à une augmentation des recettes, a permis de dégager un résultat annuel exceptionnel à hauteur de 817 762 € qui permet d'améliorer notre capacité de désendettement

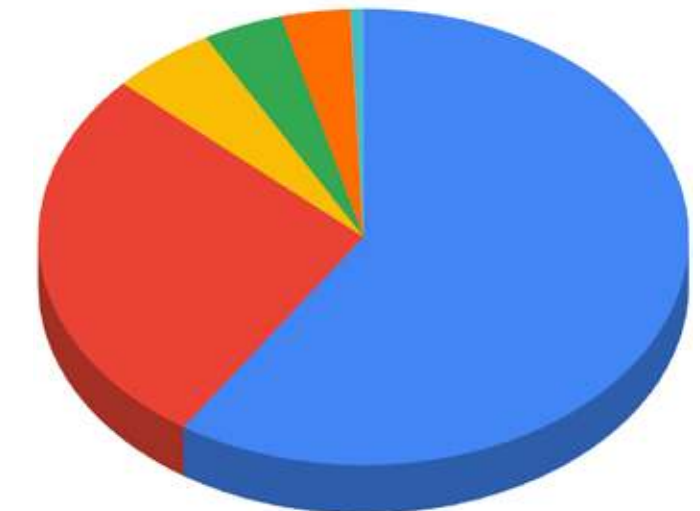
et de financer les lourds travaux d'investissements à envisager sur le gymnase et l'hôtel de ville. Ce résultat comptable a été approuvé en conseil municipal du 6 juin et porte ainsi l'épargne de la commune à hauteur de 2 254 000 €. Les élus ont décidé de prélever sur ce résultat la somme de 800 000 € pour le financement des investissements de l'année 2024.

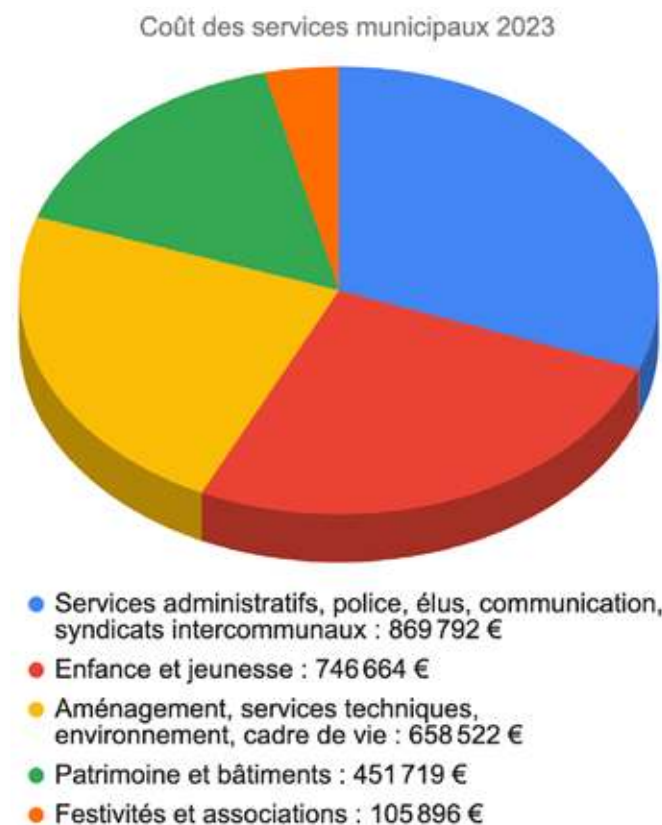
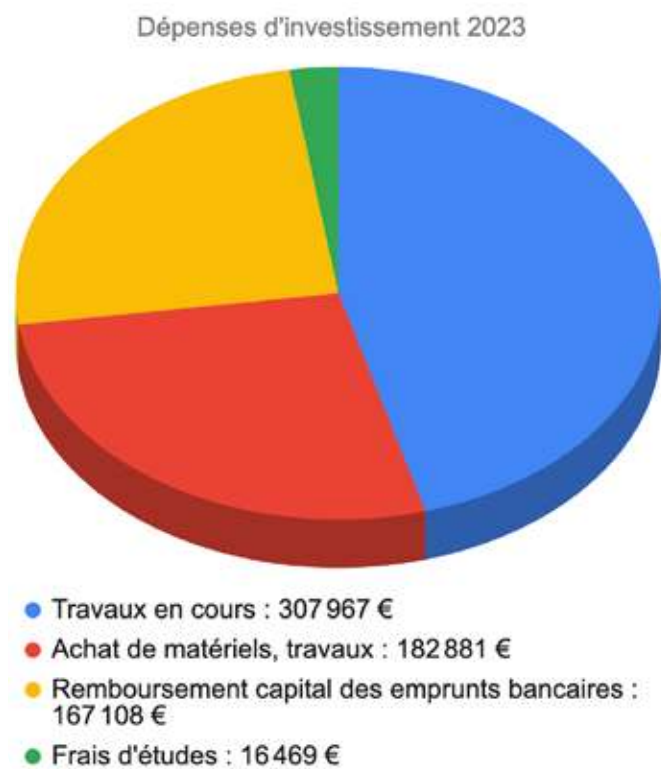
Réalisations 2023	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2023	Résultat reporté 2022	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	3 800 k€	2 983 k€	818 k€	1 432 k€	2 249 k€
Investissement	648 k€	685 k€	-38 k€	43 k€	5 k€
Total	4 448 k€	3 668 k€	780 k€	1 474 k€	2 254 k€

Dépenses de fonctionnement 2023



Recettes de fonctionnement 2023





Les principaux investissements 2023

- > Réaménagement du carrefour des rues de la Gloire / du Pont Saint Jean / des Dimerons (élargissement de la giration des véhicules, création de trottoirs pour les piétons, création d'un plateau surélevé) pour **109 100 € TTC** subventionné à hauteur de 19 900 € dès 2021
- > Agrandissement du trottoir de la rue du Pont Saint Jean, longeant le bassin de rétention attenante au collège et l'école élémentaire avec abattage de la haie de thuyas difformes : **41 000 €** de dépenses subventionnées à hauteur de 10 700 €
- > Travaux d'amélioration du réseau municipal des eaux pluviales : **54 380 €**
- > Commencement de la restauration de la serre historique dans le parc de la mairie pour **82 154 € TTC** cette année 2023
- > Poursuite des études techniques et honoraires d'architecte pour le programme de travaux de réhabilita-

tion lourde du groupe scolaire des Dimerons et son restaurant scolaire pour **42 880 € TTC**

- > Réalisation de travaux sur le patrimoine municipal pour **23 970 €** (plusieurs renouvellements de chauffage et renouvellement de serrures à la maison médicale)
- > Réalisation d'achat et renouvellement de matériels pour **94 043 €** : (festivités : 6 000 €, hôtel de ville : 14 600 €, école et périscolaire : 13 100 €, services techniques : 54 750 €, voirie et propreté urbaine : 4 080 €)
- > Aménagement des abords et renouvellement du chauffage de l'église pour **17 200 €**
- > Honoraires pour finaliser l'adoption de la révision du PLU pour **16 500 €**
- > Commencement des études techniques nécessaires à la réalisation d'aménagements de voies douces, facilitant la circulation piétonne ou cycliste et incitant à limiter l'usage de la voiture pour les déplacements à l'intérieur de la commune : **5 700 €**

Budget prévisionnel 2024, voté par le conseil municipal du 28 mars

	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2023	Résultat de clôture prévisionnel 2024
Fonctionnement	3 622 k€	4 474 k€	-852 k€	1 450 k€	598 k€
Investissement	3 720 k€	3 725 k€	-5 k€	5 k€	0 k€
Total	7 342 k€	8 199 k€	-857 k€	1 455 k€	598 k€

Les principales opérations prévues en 2024 sont les suivantes :

- > La **rénovation du parc d'éclairage public** et le passage en lanternes LED (104 000 €)
- > La **création de pistes cyclables** et de mobilité douce (277 000 € ; 102 000 € après subventions)
- > La **réalisation de travaux** sur bâtiments municipaux (227 000 €)
- > L'**acquisition de matériels** dans les services et bâtiments municipaux (184 000 €)
- > La réalisation de travaux de gros entretien sur la **toiture de l'église** (20 500 €)
- > La **réhabilitation d'espaces publics** (démolition maison carrefour de la Gloire, restauration de la mare du parc de la mairie, plantations dans la commune)

(178 500 €)

- > La réalisation de **travaux de voirie** (79 000 €)
- > La **réhabilitation lourde (thermique, mise aux normes PMR) du groupe scolaire des Dimerons** (école, centre périscolaire, cantine : 2 081 500 € ; 525 000 € après subventions et FCTVA)
- > 12 000 € pour les **études techniques préalables** se poursuivant pour les réhabilitations lourdes nécessaires du gymnase et de l'hôtel de ville, à venir en 2025 et 2026, chiffrés à plus de 1 000 000 € chacune
- > La **mise en valeur du patrimoine** par la réhabilitation de la serre du parc de la mairie (108 000 € ; 27 000 € après subventions)
- > Les **provisions pour travaux sur la maison médicale** dans la perspective de créer un centre public de santé pour pallier le manque de médecins libéraux.

La commune poursuivra le remboursement de ses emprunts bancaires

Banque	Objet du prêt	date de souscription	Date de fin de prêt	Capital emprunté	Taux d'intérêt	Périodicité des échéances
DEXIA	Achat bâtiment ST, rue des Lactaires	19/10/2006	01/02/2026	280 000.00 €	4,14%	Annuelle
Banque Populaire	Travaux voirie et assainissement pluvial- Rue des Dimerons	29/07/2009	01/01/2024	210 000.00 €	4,24%	Annuelle
DEXIA	Travaux de voirie et d'assainissement	26/06/2010	01/10/2025	30 000.00 €	2,13%	Trimestrielle
DEXIA	Travaux de voirie et d'assainissement	26/10/2010	01/10/2025	90 000.00 €	3,21%	Trimestrielle
Caisse d'Epargne	Construction Ecole Bois de Chênes	25/06/2011	25/06/2050	3 350 000.00 €	3,73%	Annuelle
Banque des territoires (CDC)	Enfouissement réseaux éclairage public - rue de Paris	01/12/2016	01/09/2042	807 788.00 €	1,75%	Trimestrielle
Crédit Agricole	Acquisition Maison Médicale	20/03/2019	20/06/2038	700 000.00 €	1,81%	Annuelle
Total				5 467 788.00 €		

Retrouvez le détail du compte administratif 2023 et du budget 2024 sur lcs.fr, rubrique « notre commune - budget »

Compagnie d'Arc La Renaissance

La saison 2024/2025 débute à la Compagnie d'Arc « La Renaissance » de la Chapelle-en-Serval.

L'association, ancrée dans l'histoire de notre commune, s'inscrit dans la continuité des archers qui pendant des générations se sont adonnés à ce sport de concentration et de précision.

Les membres de l'association partagent tous la même passion pour cette discipline et ont à cœur de vous faire découvrir ce sport dont le plaisir de tirer une flèche se conjugue de mille façons !

Actuellement située 461 rue des Dimerons, la Compagnie d'Arc « La Renaissance » et ses adhérents vous accueillent dans une ambiance familiale tous les dimanches matin de 10h à 12h00 au terrain du jeu d'arc pour vous faire découvrir les disciplines pratiquées (le tir sur cibles, le tir 3D, ...) ainsi que les différents types d'arcs (arc à poulies, arc classique, arc droit, ...).

Le tir à l'arc vous intéresse, notre Compagnie vous donne envie ? Venez nous rencontrer au Forum des associations le 7 septembre à Orry-la-Ville.

arc.la.renaissance@gmail.com

06 26 87 72 42



Terrain du jeu d'arc, rue des Dimerons



Tir à l'oiseau 2024 : titre honorifique d'Empereur décerné à Monsieur Jean-Christophe Fabre



Tir 3D avec arc traditionnel



La Compagnie d'Arc La Renaissance et son drapeau représentée lors de la cérémonie du 8 mai 2024 au Monument aux Morts

Soirée festive à la fête communale : DJ, hypnose et manèges

Le comité des fêtes a organisé une belle soirée pour la fête communale du 25 mai. Présent pour la restauration pendant qu'il confiait la piste de danse à un DJ en alternance avec une séance d'hypnose pour la plus grande joie des spectateurs.

Les manèges avaient commencé dès le vendredi après-midi pour terminer le lundi en fin d'après-midi et permettre d'écouler les tickets offerts par la municipalité.

Les 24h du Loup : défi et persévérance



Le week-end des 1^{er} et 2 juin 2024 a vu les rues de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville s'animer d'une manière unique grâce à la cinquième édition des «24h du Loup». Cet événement sportif et communautaire, désormais emblématique, a rassemblé 315 participants qui ont relevé le défi.

Un concept unique de dépassement de soi

Le principe de cette épreuve est simple mais exigeant : les participants doivent courir une boucle de 4 km, toutes les heures, pendant 24 heures. Ce n'est pas la compétition qui prime ici, mais bien l'ambition personnelle et le dépassement de soi. Plus de 50 courageux ont réussi à compléter le défi, témoignant d'une résilience et d'une endurance hors norme.

Une organisation remarquable

La réussite de cet événement repose sur l'engagement de nombreux acteurs. Cette année, 20 bénévoles dévoués et 15 masseurs ostéopathes ont offert leur soutien continu, garantissant ainsi le bon déroulement et le bien-être des participants tout au long de l'épreuve.

Un événement familial et inclusif

Les 24h du Loup est aussi un moment de partage familial. Les enfants étaient invités à accompagner leurs parents en vélo, créant une atmosphère festive et inclusive. L'inscription était fixée à un montant accessible de 10 €, encourageant une large participation.

Vers la prochaine édition

Le succès indéniable de cette édition pose déjà les bases d'une anticipation croissante pour la prochaine. Les organisateurs annonceront la date de l'événement de 2025 dans les mois à venir, à la fois dans notre journal communal et sur la page Facebook de l'événement.

Les 24h du Loup continuent de prouver que l'esprit de communauté et le désir de se surpasser sont bien vivants à La Chapelle-en-Serval. Nous attendons avec impatience de voir comment cet événement continuera d'évoluer et d'inspirer notre communauté dans les années à venir.

Chasse aux œufs de Pâques : une matinée ensoleillée et gourmande



Une pluie absente au moment propice de la chasse aux œufs de Pâques a permis aux nombreux enfants de

chercher des œufs dans le parc de la mairie et de repartir avec un sachet d'œufs en chocolat. Quatre d'entre eux ont remporté au tirage au sort les gros lots en chocolat offerts par la municipalité et le comité des fêtes.



Remerciement au service technique pour la décoration du parc et de la commune pour cette occasion.

Fête des grands-mères : une célébration musicale et chaleureuse



Dimanche 3 mars, la salle des fêtes Fernand Halphen a été entièrement décorée par l'association Acapella pour le plaisir des 195 spectateurs venus écouter les chansons des fragments de vie de Michel Berger, France Gall et Véronique Sanson.

Le ton a été donné en mémoire de Jane Birkin avec la chanson « Ex-fan des sixties » puis les élèves de Yasmine sont venus tour à tour interpréter des chansons principalement composées par Michel Berger.

Merci aux enfants et petits-enfants qui ont accompagné leurs mamies, pour partager un réel moment de bonheur autour d'un goûter offert par la municipalité.

Les Parcours du Cœur : succès pour une première édition à La Chapelle



C'était une première pour La Chapelle-en-Serval et cela a été une réussite. Course, marche et vélo, des parcours sportifs pour tous très appréciés. Pour une cause aussi importante, « Sauvez votre cœur », la deuxième édition aura lieu en 2025.



Un grand merci à la Fédération Française du Cœur et à l'Orrygeoise.

Festivités de demain

Brocante du 29 septembre : inscriptions ouvertes

Compte-tenu des 20 ans du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, qui se déroulera les 14 et 15 septembre 2024 dans le parc de la mairie, la brocante est repoussée au dimanche 29 septembre 2024.



Elle se tiendra comme habituellement boulevard de la Riolette de 6h30 à 17h30. Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune (lces.fr) et en mairie (aux heures d'ouverture) à compter du 3 juillet.

Tarif : 5 € le mètre, minimum 2 mètres.

Pour vous inscrire, votre dossier devra être déposé en mairie, complété avec les documents à fournir et le paiement uniquement par chèque aux dates de permanences suivantes :

- > mardi 3 septembre
- > samedi 7 septembre matin
- > lundi 9 septembre
- > samedi 14 septembre matin
- > mercredi 18 septembre
- > samedi 21 septembre à 12h : clôture des inscriptions

Un accusé de réception d'inscription nominatif valant bon de réservation vous sera délivré le jour de votre inscription.

Samedi 23 novembre : Pièce de théâtre « La soupière »



« La Soupière », c'est sous ce nom que Paul désigne sa vieille tante Violette dans ses tractations avec la jeune bonne de celle-ci pour casser la Soupière, c'est-à-dire supprimer la vieille dame, qui se refuse énergiquement à vendre sa propriété à une grosse société... Ce qui arrangerait bien les affaires de Paul, qui espère toucher une forte commission qui le sauverait de la faillite. Germaine convoque une ancienne relation : « Monsieur Louis » pour exécuter l'opération. Mais se présente d'abord à la propriété un M. Louis, fondé de pouvoir de banque. Paul prend celui-ci pour le tueur, ce qui provoque un joyeux quiproquo.

Visite de l'Assemblée Nationale : une découverte inspirante



La visite de l'Assemblée Nationale du 17 avril a été une expérience enrichissante et fascinante pour les enfants du Conseil Municipal des Jeunes. Ils ont adoré découvrir ce lieu emblématique de la démocratie française. L'architecture majestueuse et l'atmosphère solennelle des salles les ont impressionnés, les plongeant dans l'histoire et la grandeur de l'institution. Les explications claires et engageantes du guide ont capté leur attention, leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement des lois et le rôle des députés.

Les enfants ont particulièrement aimé la possibilité de visiter l'hémicycle, se sentant ainsi directement impliqués dans le processus législatif. La visite interactive leur a permis de poser des questions et de participer à des jeux éducatifs, rendant l'apprentissage ludique et mémorable et leur donnant un aperçu réel du travail des élus et de l'importance du dialogue démocratique.



Cette visite a éveillé leur curiosité pour les institutions et la politique, les motivant à s'intéresser davantage à la vie citoyenne. En somme, la découverte de l'Assemblée Nationale a été une aventure captivante et formatrice, ancrant des souvenirs précieux et inspirants dans l'esprit des jeunes élus.

Visite du centre de tri : éveil écologique des jeunes élus



La visite du Centre de tri et de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul, mercredi 5 juin, a suscité un vif intérêt chez les enfants, qui ont trouvé cette expérience à la fois éducative et fascinante. Dès leur arrivée, ils ont été captivés par l'ampleur des installations et l'efficacité avec laquelle les déchets sont traités. Cette visite leur a offert une perspective concrète sur un sujet souvent abstrait : le recyclage et la gestion des déchets.

Les explications du guide, adaptées à leur âge, ont permis aux enfants de comprendre le processus de tri et les différentes étapes par lesquelles passent les déchets avant d'être recyclés. Ils ont appris à distinguer les matériaux recyclables des non-recyclables et ont été surpris de découvrir combien de déchets peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux objets.

Un des moments forts de la visite a été la démonstration des machines de tri, avec leurs systèmes sophistiqués de tapis roulants et de capteurs. Les enfants ont été émerveillés par la technologie employée et par la précision avec laquelle les déchets sont triés. Ils ont également apprécié les ateliers interactifs qui leur ont permis de participer activement, en essayant eux-mêmes de trier des objets sous la supervision de l'animatrice.

La visite a sensibilisé les enfants à l'importance du recyclage et de la réduction des déchets. Ils ont pris conscience de l'impact environnemental de leurs actions quotidiennes et de la nécessité de faire des choix responsables pour protéger la planète. Les discussions sur les solutions innovantes pour réduire les déchets ont stimulé leur imagination et leur désir de contribuer à un avenir plus durable.

Rencontrer les employés du centre et écouter leurs témoignages a également été inspirant pour les enfants. Ils ont découvert des métiers liés à l'écologie et au développement durable, ouvrant ainsi des perspectives pour leurs propres projets futurs. En résumé, cette visite au centre de tri des déchets a été une expérience riche et instructive, laissant une empreinte durable dans la conscience écologique des jeunes participants.



École maternelle : changement d'horaires

Les travaux de la cantine ne seront pas terminés pour la rentrée. Compte-tenu du jeune âge des enfants et de leur mobilité réduite, la pause méridienne sera prolongée de 15 minutes pour leur permettre de rejoindre sereinement la cantine de l'école élémentaire (en bus pour les petits et moyens, à pied pour les grands).

Nouveaux Horaires (à partir du 2 septembre 2024) :

Matin : 8h45 - 11h45 (portes ouvertes à 8h35)

Après-midi : 13h30 - 16h30 (portes ouvertes à 13h20)

Périscolaire : dès 7h30 le matin et de 16h30 à 19h le soir

Pour les familles avec des enfants dans les deux écoles et ne pouvant utiliser les services périscolaires, des services exceptionnels seront mis en place :

Midi : accueil des enfants de maternelle dès 13h15 par la municipalité.

Soir : garde des enfants de l'école élémentaire de 16h30 à 16h45.

Les horaires devraient revenir à la normale après les vacances d'automne, en novembre.

Intervention au centre de Loisirs



Au centre de loisirs, les enfants ont eu la chance de participer à des interventions passionnantes menées par un animatrice sur le thème de la protection animale. L'animatrice, spécialisée en éducation à

l'environnement, a captivé l'attention des jeunes avec des histoires et des exemples concrets de la vie animale et de la nécessité de les protéger.



L'atelier a débuté par une présentation interactive sur les différents types d'animaux en danger et les raisons de leur vulnérabilité. Les enfants ont été invités à partager leurs connaissances et à poser des questions, ce qui a permis de créer un dialogue vivant et engageant.

Ensuite, l'animateur a proposé plusieurs activités pratiques, notamment une session de bricolage pour créer des affiches de sensibilisation à la protection des animaux. Ces activités ont non seulement été amusantes, mais elles ont également renforcé les messages clés de la session.

Pour illustrer ses propos, l'animatrice a apporté des photos, des vidéos et même quelques objets, permettant aux enfants de mieux comprendre et de se sentir connectés à la cause animale. Les enfants ont participé à une journée au centre Leclerc afin de récolter des aliments et des accessoires pour les animaux. Une initiative qui a beaucoup enthousiasmé les enfants.

Cette intervention a été un véritable succès, éveillant la conscience écologique des enfants et les motivant à agir pour la protection des animaux. Ils sont repartis

avec des idées claires sur les gestes qu'ils peuvent poser au quotidien pour contribuer à la préservation de la faune, ainsi qu'une nouvelle passion pour le monde animal.

**Inscriptions services municipaux :
ouverture pour 2024/2025**



Votre enfant est inscrit dans notre école de La Chapelle-en-Serval pour la rentrée scolaire 2024/2025. Vous avez certainement besoin de l'inscrire aux services municipaux péri et extra scolaires. Les inscriptions sont ouvertes du 24 juin au 27 juillet 2024.

Le dossier d'inscription et les pièces à consulter pour tout savoir sur le fonctionnement des services sont téléchargeables sur le site internet de la commune lces.fr ou disponibles sous format papier en mairie.

Les dossiers doivent être retournés complets à service.enfance@lces.fr ou déposés au service enfance de la mairie d'ici le 27 juillet.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire si besoin à service.enfance@lces.fr ou au 03 64 22 02 47.

Bonnes vacances à tous le moment venu !

**Sondage sur la cantine : 81% de
satisfaction chez les élèves**



Un sondage est réalisé à la sortie de la cantine de l'école élémentaire du Bois de Chênes pour recueillir les avis des élèves sur les repas et l'expérience globale. Les enfants ont été invités à évaluer différents aspects tels que la qualité des repas, la variété des plats proposés, et l'ambiance de la cantine. Pour voter, les élèves insèrent un palet dans l'une des deux boîtes : soit «j'ai bien mangé», soit «je n'ai pas aimé». Les résultats montrent que la majorité des élèves sont satisfaits de la qualité des

**Coût du service enfance :
nos très « chers » enfants**

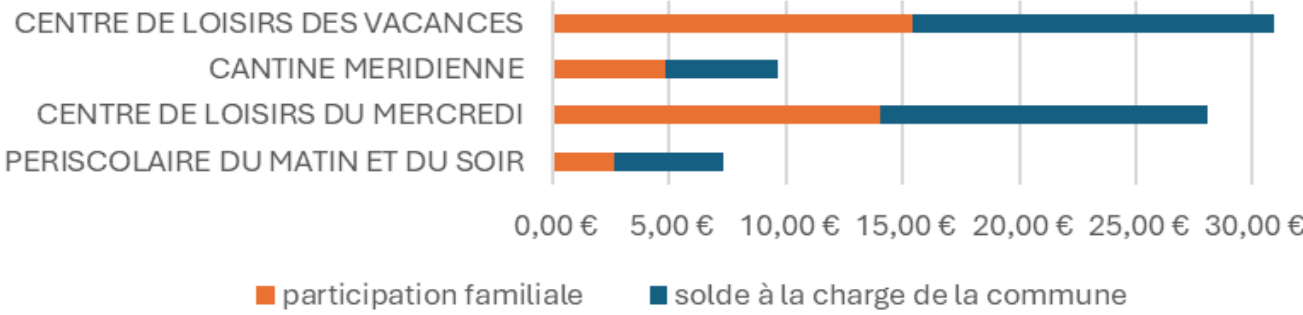
Il est parfois reproché par des familles d'enfants scolarisés que le coût des services Enfance est trop cher. Pourtant, nous veillons à chaque dépense pour contenir

repas (environ 81 % de satisfaction), mentionnant particulièrement les fruits frais et les plats chauds équilibrés.

Ce sondage a permis d'identifier des points forts ainsi que des axes d'amélioration pour la cantine scolaire. Les retours des élèves seront pris en compte pour continuer à améliorer l'expérience de repas, en introduisant de nouvelles options alimentaires et en cherchant des solutions pour maintenir une ambiance agréable et calme.

au mieux le coût réel du service rendu, en sachant que les participations des familles ne couvrent pas l'intégralité du prix du service. Le budget municipal, c'est à dire le produit des impôts locaux des propriétaires fonciers capellois, est donc appelé à prendre en charge plus de la moitié de la dépense.

Prix du service rendu en 2024 par enfant, par jour et pas repas



Exemple des postes de dépenses pour offrir un service de cantine le midi en 2023 :

- > 147 500 € d'agents de restauration et d'encadrement des enfants
- > 78 200 € de commande de repas au prestataire en liaison froide
- > 25 000 € d'énergie pour chauffer les locaux et les fours de remise en température
- > 4 500 € de pain

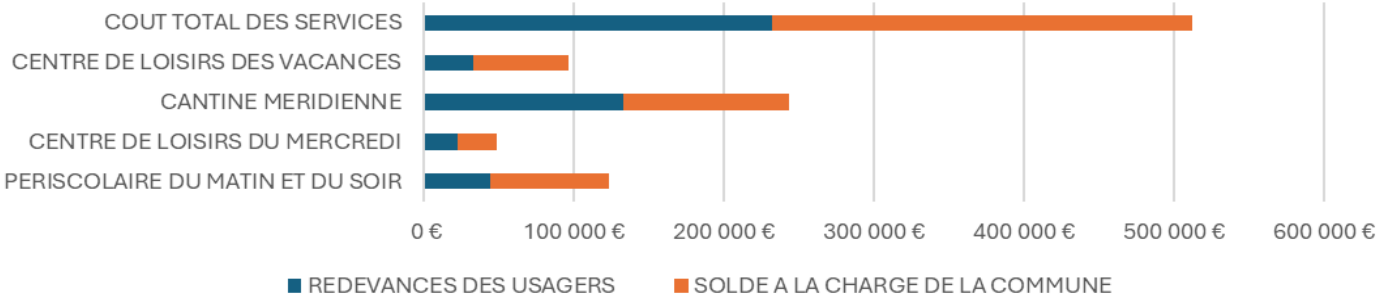
> 1500 € de traitement des déchets produits

Total des dépenses 2023 : 240 000 €

Suivant leur capacité contributive, (calcul du quotient familial) le prix du repas en 2023 est variable pour les familles et s'étalait de 3,28 € à 5,64 € l'unité alors que le service coûtait 8,77€ à la commune.

La contribution des familles a été de 144 000 €.

Coût 2024 et mode de financement des services péri. et extra scolaires



Il restait donc à la commune une charge de près de 100 000 € en 2023.

Italie : les 4^e du Collège du Servois à Città di Castello



Dans le cadre des partenariats Erasmus +, quatorze élèves de 4^e se sont rendus en Italie du 19 au 24 mai. Les élèves italiens étaient d'ailleurs venus en France en mars dans le cadre de l'échange entre les deux collèges.

Accueillis en famille, les élèves ont poursuivi leurs travaux autour de la lutte contre le harcèlement scolaire. En France, ils avaient réalisé des affiches, créé la chorégraphie d'un flashmob, accueilli, échangé et chanté avec le chanteur Grégoire. En Italie, ils ont participé à des activités sur le bien-être à l'école, refait leur flashmob et créé un protocole de lutte contre le harcèlement traduit en trois langues (français, italien, anglais).

Tous gardent d'excellents souvenirs et les deux collèges entendent poursuivre leur coopération à l'avenir. Un grand merci à l'agence Erasmus + sans qui rien ne serait possible grâce au soutien financier octroyé.



Grèce et Crète : les collégiens du Servois ont la flamme européenne



Du 13 au 19 avril 2024, des élèves de l'option Erasmus du Collège du Servois se sont rendus en Grèce continentale puis en Crète pour leur projet Jeux olympiques et mythologie. Ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien de l'agence Erasmus + France, d'eTwinning France, de la communauté scolaire et des collectivités locales.

Encadrés par Mme Eloy et M. Gast, ils ont ainsi pu travailler avec des élèves grecs sur l'histoire des Jeux olympiques à travers un flashmob et un escape game, mais aussi visiter de nombreux lieux historiques : temples et sanctuaires à Patras, Olympie, Delphes, de la Canée, Parthénon d'Athènes, etc. Ils ont eu l'honneur d'être conviés aux répétitions de l'allumage de la flamme olympique, d'être interviewés par la télévision française et de rencontrer le journaliste Nikos Aliagas.

De beaux souvenirs pour les élèves qui ont réalisé des carnets de voyage sous format numérique et papier de leur mobilité.



France — Italie : un projet mémoriel des collégiens



Du 26 au 31 mai 2024, quatorze élèves du Collège du Servois, encadrés par M. Gast et Mme Godard, se sont rendus en Italie, à Veduggio, en Vénétie, pour la poursuite de leur partenariat avec le collège Don Bosco. Les élèves italiens avaient été reçus au mois de mars et avaient eu l'opportunité de travailler avec leurs camarades sur les lieux de mémoire des deux Guerres mondiales afin de réaliser des planches de bande dessinée, des lettres de soldats, et des podcasts dans le cadre de leur projet M2mOries.

En Italie, les élèves ont eu l'occasion de visiter Castel-franco Veneto, Bassano, Trévise et Venise, mais aussi de travailler sur les Justes, les grandes batailles des deux Guerres, et de créer des conversations fictives entre les protagonistes des deux Guerres mondiales en utilisant des logiciels informatiques. Le projet s'est terminé autour d'un flashmob mêlant mémoire des guerres et langage des signes.



Un bel aboutissement pour ce projet qui en appelle d'autres, dès l'année prochaine, autour d'un nouveau thème qui ravira nos élèves et dans lequel ils pourront pleinement s'impliquer.



Guillaume Gast, professeur d'histoire-géographie et enseignant référent aux activités européennes au Collège du Servois.

Les mots en l'Aire : après-midi festif sur l'émancipation

Samedi 28 septembre 2024, la bibliothèque vous invite à la salle des fêtes Fernand Halphen pour un après-midi festif sur le thème de l'« Émancipation ». Explorez l'émancipation à travers la danse et la cuisine. Venez nombreux assister aux spectacles et découvrir de nouvelles saveurs à partir de 14h.

Gestion et facturation des déchets : changez vos habitudes

La collecte des déchets dans la commune relève de la compétence de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) qui a mis en place un principe de facturation depuis 2016 : la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Cette facturation encourage les usagers du service à modifier leur comportement en augmentant les gestes de tri et en adoptant de nouvelles habitudes davantage en adéquation avec notre environnement.

Tout ménage, qu'il soit en collectif ou en maison individuelle, est redevable de la redevance incitative.

Les professionnels du territoire peuvent également prétendre à la collecte des déchets via les services de la CCAC.

Pour toute demande d'affiliation, de clôture de compte à la collecte des déchets, d'intervention sur bac, d'interrogations sur les consignes de tri, ou de suggestions sur la manière de réduire ses déchets à la maison, les services de la Communauté de Communes sont à votre disposition et joignables au 03 44 62 46 60 ou par mail à contact@ccac.fr.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant la gestion des déchets sur le site aireauvert.fr

Gens du voyage : une occupation illégale maîtrisée avec succès

La jachère agricole à l'entrée de la commune en arrivant de Montgrésin, qui nous a tant émerveillés de ses milliers de coquelicots quelques semaines auparavant, a subi l'invasion de gens du voyage du 18 au 28 juin. Face au nombre de caravanes, il n'a pas été possible de s'op-

poser physiquement à cette installation qui a généré d'importants ralentissements sur les routes départementales.

Dès le lendemain matin, la communauté de communes de l'Aire Cantilienne et la commune ont sollicité la Préfecture pour engager la procédure d'évacuation administrative permise par la loi du 5 juillet 2000.

En effet, en contrepartie du respect du schéma départemental d'accueil de gens du voyage, ayant conduit la communauté de communes à créer et entretenir l'aire de moyen séjour de 40 places située à Gouvieux, les communes membres peuvent requérir l'intervention de l'État et des forces de l'ordre pour mettre un terme à ces occupations illégales, sans avoir à saisir la justice.

La commune a également porté plainte pour les faits commis. L'évacuation s'est faite dans le calme les 27 et 28 juin avec la forte mobilisation de la brigade de gendarmerie d'Orry-la-Ville.

12 octobre 2024 : Forum de la transition écologique

Maison du Relais et Lieu d'Accueil : La petite enfance de votre ville

Maison du Relais Petite Enfance de l'Aire Cantilienne

Vous recherchez un mode de garde ? Vous souhaitez devenir assistant(e)s maternel(le)s ? La Maison du Relais Petite Enfance est là pour vous accompagner.

Nous sommes un lieu d'information, de rencontre et d'échanges qui s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. Nous sommes un lieu itinérant sur toute l'Aire Cantilienne notamment dans votre ville à La Chapelle-en-Serval.

Nous venons à la rencontre des familles pour vous informer sur les modes de gardes et vous accompagner dans les démarches parents employeurs.

Pour les assistants(e)s maternel(le)s, nous proposons des ateliers de professionnalisation au sein de votre commune, facilitons l'accès à la formation continue et accompagnons les professionnels dans l'exercice de leur métier.

Nous sommes présentes en permanence à la Mairie de La Chapelle-en-Serval sur plusieurs mardis dans le mois de 13h30 à 17h30. Les dates sont publiées sur le site de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. Vous pouvez contacter directement le service pour obtenir ces dates et prévoir un éventuel rendez-vous.

Informations : 03 44 60 93 38

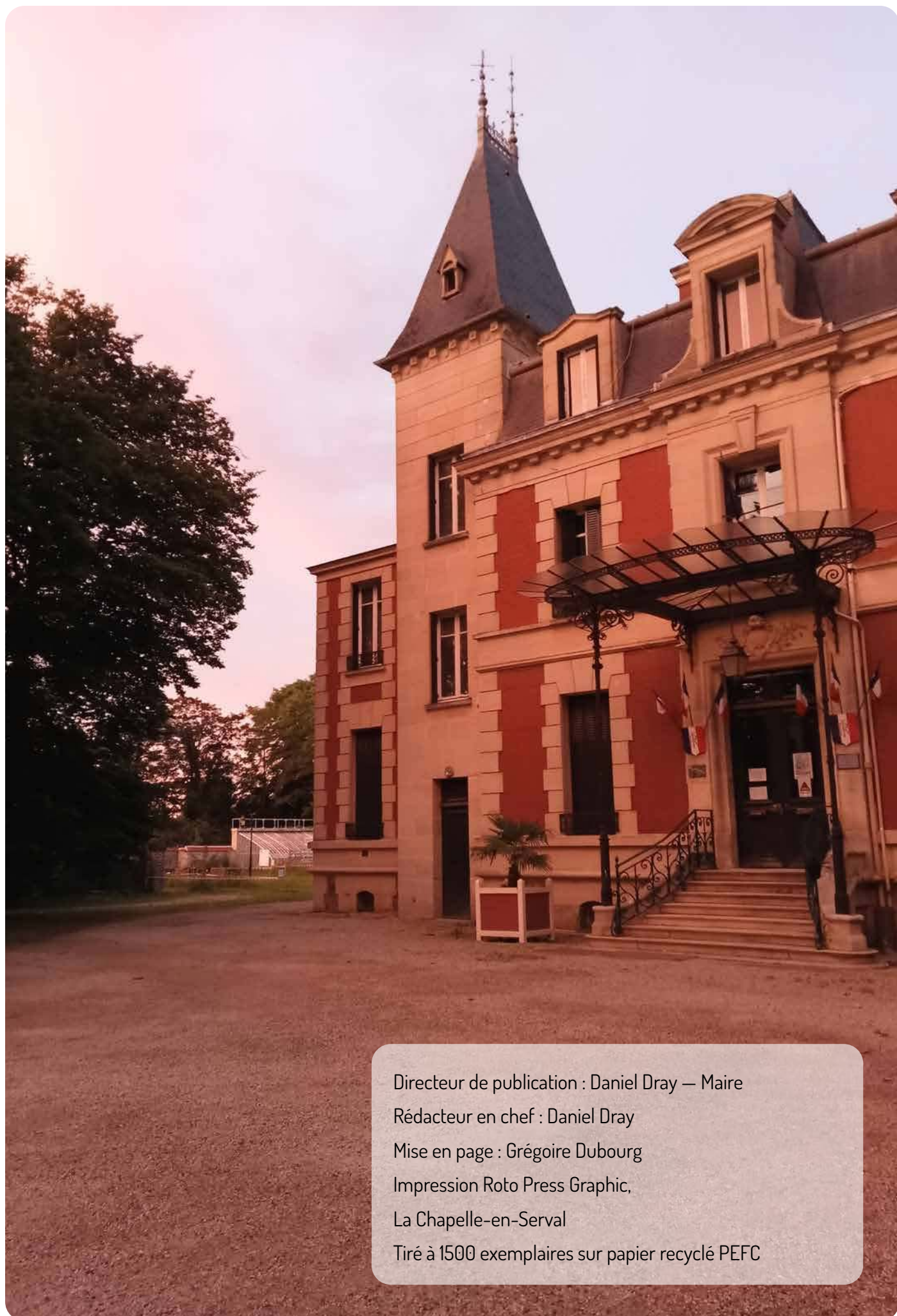
Mail : relaispetiteenfance@ccac.fr

Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Au sein de l'Aire Cantilienne, un Lieu d'Accueil Enfant parent a vu le jour en mai 2023. C'est dans ce lieu itinérant, que de jeunes enfants âgés de moins de six ans, des parents ou même des grands-parents viennent partager un moment convivial de manière libre et sans inscription. Des accueillantes sont présentes et à votre écoute dans des espaces de jeux libres adaptés.

20 ans du PNR : une fête bucolique

Le 14 et 15 septembre 2024 - La Chapelle-en-Serval aura le plaisir d'accueillir le Parc Naturel régional Oise-Pays de France dans le parc de la mairie pour fêter ses 20 ans.



Directeur de publication : Daniel Dray — Maire

Rédacteur en chef : Daniel Dray

Mise en page : Grégoire Dubourg

Impression Roto Press Graphic,

La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1500 exemplaires sur papier recyclé PEFC